

DOSSIER DE CANDIDATURE
au Groupe de Réflexion
du Club des Actionnaires de Accor

Joindre ici votre
photo d'identité S.V.P.



Cher(e) actionnaire,

Le Groupe de Réflexion du Club des Actionnaires de Accor (ci-après dénommé le « GRC ») a pour objet d'aider la Direction Relations Investisseurs et Communication Financière du Groupe à toujours mieux informer et dialoguer avec ses actionnaires individuels, dont il constitue un échantillon représentatif.

Présenter votre candidature au GRC implique que vous en ayez lu et approuvé les règles de fonctionnement, présentées à la fin de ce document.

Pour nous permettre de prendre en compte votre dossier de candidature, nous vous remercions par avance de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de nous l'adresser signé à :

Club des Actionnaires Accor
Immeuble Odyssey – 110 avenue de France
75 210 Paris CEDEX 13

Nous examinerons les dossiers dûment renseignés avant de vous répondre dans les meilleurs délais.

Fiche d'identité

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (fixe) : Téléphone (mobile) :

E-mail : @

Date de naissance :

Situation professionnelle actuelle :

.....

.....

Votre profil

Depuis quand êtes-vous actionnaire de Accor ?.....

Vos actions sont-elles détenues :

par votre intermédiaire financier

au porteur

au nominatif administré

par le Département Titres-Bourse – Comptes de la Société Générale, au nominatif pur

Quelles sont les raisons qui vous ont amené à acquérir des actions Accor ?

La rentabilité du titre

Les avantages et services offerts à l'actionnaire

L'intérêt pour les métiers/services du Groupe

Le dispositif d'épargne salariale

Les perspectives de croissance

Vos titres ont été reçus suite à une donation, un présent ou un héritage

Une stratégie de placement à long terme

Déterminez-vous des actions d'autres sociétés cotées ?

Oui

Non

Si oui, dans combien de sociétés ?.....

Dans quelles sociétés ? (Réponse facultative)

.....
.....
.....
.....
.....

Quelles sont les raisons qui vous amèneraient à renforcer votre portefeuille d'actions ?

Une meilleure visibilité sur la stratégie des sociétés cotées

L'attribution d'actions gratuites

Une information plus exhaustive et transparente

La possibilité d'acheter des actions à prix préférentiel

Un dividende plus important

Autre(s) raison(s) :

Des avantages ou services à l'actionnaire plus nombreux

.....
.....
.....

Quel temps consacrez-vous mensuellement à vos activités de gestion de portefeuille ?

- Moins de 2h
- Moins de 10h
- Plus de 10h

Etes-vous déjà membre d'un comité consultatif d'actionnaires d'une ou plusieurs sociétés cotées ?

- Oui
- Non

Si oui, de quelle(s) société(s) et depuis quelle année ?

.....

.....

.....

.....

Etes-vous déjà membre d'une association d'actionnaires ?

- Oui
- Non

Si oui, de quelle(s) association(s) ?

.....

.....

.....

.....

Etes-vous déjà membre d'un club d'investissement ?

- Oui
- Non

Si oui, de quel(s) club(s) ?

.....

.....

.....

.....

Pour gérer votre portefeuille, quelles sont vos sources d'information par ordre d'importance ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Votre banquier ou conseiller patrimonial | <input type="checkbox"/> Sites Internet des sociétés cotées |
| <input type="checkbox"/> La presse généraliste | <input type="checkbox"/> Sites Internet boursiers, financiers |
| <input type="checkbox"/> La presse financière spécialisée | <input type="checkbox"/> Les forums thématiques sur Internet |
| <input type="checkbox"/> La radio, la télévision | <input type="checkbox"/> Les publications des sociétés cotées |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) source(s) d'information : | |

Votre engagement

Je déclare :

- faire acte de candidature pour devenir membre du Groupe de Réflexion du Club des Actionnaires de Accor et autoriser Accor à me recontacter dans ce cadre par téléphone, courrier postal ou électronique ;
- avoir pris connaissance des principes de fonctionnement de Groupe de Réflexion du Club des Actionnaires de Accor et les accepter sans réserve ;
- ne pas être en conflit d'intérêt direct ou indirect avec Accor, ses filiales et son Groupe de Réflexion du Club des Actionnaires lors de ma candidature et pendant toute la durée de mon mandat (soit trois ans maximum), sauf à en informer Accor par lettre recommandée.
- que les informations fournies dans ce questionnaire sont exactes.

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Les informations demandées dans ce formulaire font l'objet d'un traitement confidentiel par Accor en vue de sélectionner les membres du Groupe de Réflexion du Club des Actionnaires de Accor.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux informations qui vous concernent, à leur rectification ou leur suppression, ainsi que votre droit d'opposition motivée à leur traitement en vous adressant à : Accor, Direction de la Communication Financière, Club des Actionnaires, Immeuble Odyssey, 110 avenue de France, 75013 Paris.

Club des Actionnaires

Groupe de Réflexion sur la Communication Financière
auprès des Actionnaires Individuels

Règles de fonctionnement du Groupe de Réflexion

Objet du GRC

Le Groupe de Réflexion du Club des Actionnaires de Accor (ci-après dénommé le « GRC »), en tant qu'organe de consultation, a pour objet d'aider la Direction Relations Investisseurs et Communication Financière du Groupe à toujours mieux informer et dialoguer avec ses actionnaires individuels. Echantillon représentatif du Club des Actionnaires dont la vocation est de rester un cercle d'échanges et de rapprochement entre Accor et ses actionnaires individuels, le GRC est une entité informelle.

Ses objectifs sont les suivants :

- exprimer auprès de Accor les attentes des actionnaires individuels ;
- participer par leurs propositions à l'optimisation de la communication financière du Groupe au travers de ses publications, manifestations, services et avantages à l'égard de l'actionnariat individuel.

Composition du GRC et durée du mandat

Le GRC est composé au maximum de 15 membres du Club des Actionnaires Accor, admis sur candidature adressée à la Direction Relations Investisseurs et Communication Financière Accor (Immeuble Odyssey, 110, avenue de France, 75210 Paris cedex 13 – comfi@accor.com).

Les candidatures sont retenues de manière à ce que le groupe soit composé d'un panel représentatif de l'actionnariat individuel de Accor, nommé pour un mandat d'une durée de trois ans maximum (un tiers de l'effectif du GRC étant renouvelé chaque année).

Conditions indispensables pour être candidat

Les membres du Club des Actionnaires déposant candidature doivent :

- être actionnaire de Accor et s'engager à le rester pour la durée de leur mandat de trois ans.
- pouvoir justifier de leur qualité d'actionnaire Membre du Club à tout moment durant leur mandat.
- s'engager à assister aux réunions du GRC se tenant des jours ouvrés et à participer à ses activités tout au long de leur mandat. Le manque d'assiduité pourra constituer une cause d'interruption avant terme du mandat.
- disposer d'une adresse e-mail par le biais de laquelle s'effectuent toutes les communications relatives aux réunions et aux travaux du GRC.
- autoriser Accor à exploiter la réalisation de leurs travaux, leur image, leur nom (et par extensions leurs situations géographique et professionnelle) sous forme de reproduction et de représentation de photographies, vidéos ou voix, et ce pour toute action de communication interne et externe du Groupe où les travaux du GRC sont impliqués directement ou indirectement. Cette autorisation vaut pour tous supports, y compris Internet et supports multimédias. Cette autorisation est accordée à titre gratuit, sans limitation dans le temps ou l'espace.
- à adhérer à l'ensemble des présentes règles de fonctionnement du GRC

La décision de nomination d'un candidat et de terminaison de son mandat du membre du GRC, pour quelque motif que ce soit, reste du seul ressort de Accor.

Réunions

Deux réunions de travail annuelles au minimum sont organisées et menées par la personne responsable des relations avec les actionnaires individuels. La date, les horaires et les sujets abordés sont discutés et proposés aux membres du GRC d'une réunion à l'autre de manière à rassembler lors de chaque réunion le plus grand nombre d'entre eux. Un planning prévisionnel annuel est communiqué aux membres pour identifier les périodes où ces rendez-vous sont susceptibles d'être pris, afin d'en anticiper l'organisation.

Accor se réserve cependant le droit de reporter ou d'annuler une réunion si le nombre de participants est inférieur à 8 personnes ou en cas de circonstances exceptionnelles, la société envoyant alors à chacun des membres un avis d'information.

Des commissions de travail peuvent être organisées avec un nombre restreint de participants sur des sujets précis afin de synthétiser les conclusions du GRC. A cette occasion, un membre peut être désigné pour rapporter sur tout ou partie des travaux réalisés lors de réunions d'actionnaires.

Lieu des réunions

Les réunions se tiennent à Paris intra-muros, en un lieu défini par Accor ou exceptionnellement en tout autre endroit communiqué au GRC dans l'ordre du jour, à l'initiative de Accor.

Dispositions financières

Dans un souci d'indépendance, les membres du GRC ne reçoivent aucune rémunération au titre de leurs travaux et de leur présence aux réunions du GRC organisées par Accor, ni aucun avantage particulier lié à leur statut de membre. De même, Accor n'indemnise pas les pertes de salaires ou de revenu liées à la participation aux réunions du GRC.

Frais de transport

Les frais de transport des membres résidant en province (hors Paris et région parisienne) et participant aux rassemblements du GRC organisés à l'initiative de Accor sont remboursés à hauteur d'un forfait de 150 euros, alloué pour effectuer le trajet aller-retour entre le domicile du membre du GRC et le lieu de la réunion. Ce remboursement s'effectue sur présentation, dans les deux semaines suivant la date effective de la réunion, des justificatifs originaux de transport adressés par courrier au Club des Actionnaires de Accor.

Frais d'hébergement et de restauration

L'hébergement et la restauration dans le cadre des rassemblements du GRC conduits par Accor (journées de travail, manifestations auprès de l'actionariat individuel) sont nécessairement organisés dans un établissement de Accor désigné en amont par l'entreprise, qui prend en charge les réservations qu'elle juge utiles auprès de l'établissement qu'elle a choisi. Les frais éventuels d'hébergement et de restauration dans le seul cadre de ces rassemblements sont pris en charge par Accor.

Ainsi, pour les membres résidant en province dont les horaires de trains seraient incompatibles avec les horaires des réunions du GRC, le remboursement d'une nuitée avec petit déjeuner peut être envisagé au cas par cas.

La nuitée devra impérativement être réservée dans un hôtel Accor désigné en amont par l'entreprise et son montant ne pas excéder 150 euros (petit déjeuner compris). Elle sera éventuellement prise en charge directement par la Direction Relations Investisseurs et Communication Financière de Accor ou remboursée sur présentation des justificatifs originaux, dans les mêmes conditions que les autres frais.

Ne donnent pas lieu à remboursement les autres frais liés au déplacement, comme les consommations (déjeuners, dîners, pauses, boissons...) non mentionnées par Accor dans le programme des réunions et manifestations auxquelles elle a convié le GRC.

L'adhésion au présent règlement vaut acceptation irrévocable et définitive de chaque membre du GRC des conditions d'indemnisation par Accor et renonciation à toute réclamation ultérieure à ce titre.

Renouvellement des membres

Afin de permettre à de nouveaux membres du Club des Actionnaires dont la candidature aura été retenue de participer au GRC, le remplacement d'au maximum un tiers des membres sera décidé par Accor chaque année. Ce renouvellement se fera à la discrétion de Accor et de manière à maintenir un équilibre entre les profils des membres et optimiser la qualité des débats et des travaux.

La nouvelle composition du GRC décidée par Accor sera signifiée aux membres constituant le GRC avant son renouvellement ainsi qu'aux nouveaux candidats admis. Les membres dont le mandat n'est pas prolongé seront avertis personnellement et préalablement à la première réunion du nouveau GRC.

En remplacement de démissionnaires et afin de maintenir le nombre maximum de participants, de nouveaux membres dont les candidatures auront été retenues pourront rejoindre à tout moment le GRC sur décision de Accor.

Suspension ou dissolution

Accor se réserve le droit, à tout moment, de suspendre les réunions ou de mettre un terme à l'existence du GRC, après en avoir averti par e-mail préalablement ses membres.

Exclusion

Accor se réserve le droit d'exclure du GRC un membre :

- dont le comportement ou les propos perturbent la bonne tenue des réunions et l'avancement des travaux du groupe ;
- en cas d'absences répétitives non justifiées.

Confidentialité

Tous les échanges de documents écrits et de propos lors des réunions du GRC sont strictement confidentiels et ne doivent en aucun cas être divulgués en dehors du cadre du groupe de réflexion, sauf dans les publications de Accor, à sa discrétion. Les membres du GRC s'engagent ainsi à respecter et maintenir la confidentialité des sujets traités dans le cadre de leurs travaux et des informations communiquées lors des réunions du GRC.

Si les noms des membres du GRC sont cités, ils ne peuvent l'être qu'au titre de leur appartenance au GRC. Toute citation éventuelle de leurs propos leur sera personnellement soumise préalablement à la publication. Si les membres du groupe de réflexion ne souhaitent pas que certaines informations échangées soient communiquées à l'extérieur, ils doivent en faire état à la Direction Relations Investisseurs et Communication Financière de Accor lors même des réunions ou le signifier par écrit dans la semaine suivant l'échange d'informations en question.

Modification du règlement

Le présent règlement peut être modifié à l'initiative de Accor après information des membres du GRC.

Fait en 2 exemplaires, à Paris, le

Pour le membre du GRC de Accor

Nom :

Prénom :

Signature :